

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, douze avril,

N°24.02.08

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la vice-présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 29 mars 2024

Présents	10
Pouvoir	1
Absent / Excusé	1

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

**POUVOIR** : Amapola VENTRON à Richard MALLIÉ.

**ABSENT EXCUSÉ** : Corinne LE MEUT.

**OBJET :**  
**AFFECTATION**  
**DU RÉSULTAT**  
**EXERCICE 2023**

Monsieur le Vice-Président, rappelle aux membres du Syndicat qu'il convient de constater au compte administratif la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement.

Précise que ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation;

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte Administratif 2023 qui fait apparaître :

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de :  
238 016.67 €

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de :  
46 239.92 €


En prenant en compte les restes à réaliser (dépenses) d'un montant de 129 018.32 € et en prenant en compte les restes à réaliser (recettes) d'un montant de 34 954.54 €, il est donc constaté un résultat final d'investissement (Déficit) de 47 823.86 €.

Le résultat de fonctionnement doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement, et au cas où il resterait des crédits disponibles, ceux-ci seraient librement affectés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 190 192.81 €  
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 47 823.86 €

CS du 12/04/2024  
Délibération du 24.02.08

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le   
ID : 013-241300425-20240412-24\_02\_08-DE

**LE COMITÉ SYNDICAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,  
Après avoir délibéré à l'unanimité.

**Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :**

Compte 002- Excédent de fonctionnement reporté : 190 192.81 €  
Compte 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé : 47 823.86 €

**Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023.**

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Vice-Président, Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 18/04/2024 et de la publication le : 18/04/2024



Richard MALLIÉ,  
Vice-Président

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : FURLAN Hélène

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	24_02_08
Objet :	Affectation du résultat-Exercice 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20240412-24_02_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20240412-24_02_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 24.02.08 Affectation du résultat 2023.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20240412-24_02_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	583.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 11h24min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 11h28min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 11h30min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 11h30min20s	Reçu par le MI le 2024-04-18

